



No de résolution
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODBOUT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE GODBOUT, À LA SALLE GUY
POITRAS, LE LUNDI 14 Aout 2023 À 19h00.**

Sont présent(e)s :

Poste vacant, maire
M. Alain Bachand, conseiller : siège n° : 1
Poste vacant, conseiller : siège n° : 2
M. Réjean Sini, conseiller : siège n° : 3
Mme Danielle Michaud, conseillère: siège n° : 5
Mme Edith Simard, conseillère: siège n° : 6

M. Gilles Provencher, directeur général et secrétaire-trésorier

Est absent :

Mme Valérie Desbiens, conseillère : siège n° : 4

Les membres du Conseil forment quorum.

Ouverture de la séance

Le maire suppléant constate le quorum et déclare ouverte la séance à 19H00.

20 personnes sont présentes à la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture d'assemblée**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023**
- 4. CONSEIL MUNICIPAL**
 - 4.1** Communication du maire suppléant et suivi des conseillers
- 5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1** Liste des comptes payés et à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
 - 6.2** Dépôt des états financiers au 31 juillet 2023
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Pas de point à traiter



No de résolution
ou annotation

8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT

Pas de point à traiter

9. HYGIÈNE DU MILIEU

Pas de point à traiter

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.1 Résolution pour un milieu de travail inclusif et bienveillant à l'égard du poids

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

11.1 Avis de motion pour l'adoption du règlement **2023-02** pour mandater le comité consultatif d'urbanisme pour agir en tant que conseil local du patrimoine

11.2 Dépôt de projet du règlement **2023-02** pour mandater le comité consultatif d'urbanisme pour agir en tant que conseil local du patrimoine

11.3 Avis de motion pour l'adoption du règlement **2023-03** concernant la salubrité et l'entretien des bâtiments

11.4 Dépôt de projet du règlement **2023-03** concernant la salubrité et l'entretien des bâtiments

12. VARIA

12.1.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-08-01

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par M. Réjean Sini, maire suppléant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Edith Simard

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-08-02

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2023

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023 et qu'ils s'en déclarent satisfaits.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Danielle Michaud



No de résolution
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

2023-08-03

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023 soit approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. COMMUNICATION DU MAIRE SUPPLÉANT ET SUIVI DES CONSEILLERS

Maire suppléant:

Conseillers :

5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 Liste des comptes payés et à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit.

ATTENDU QUE la liste des comptes payés et à payer ont été déposées pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M. Alain Bachand

D'approuver la liste des comptes payés au montant de 11 009.33\$ d'autoriser le paiement des comptes à payer pour la somme de 15 637.53\$;

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-08-04

6.2 Dépôt des états financiers au 31 juillet 2023

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 31 juillet 2023 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité du village de Godbout;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Edith Simard



No de résolution
ou annotation

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 31 juillet 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SÉCURITÉ PUBLIC

Aucun point à traiter

8. TRAVAUX PUBLIC-TRANSPORT

Aucun point à traiter

9. HYGIÈNE DU MILLIEU

Aucun point à traiter

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.1 Résolution pour un milieu de travail inclusif et bienveillant à l'égard du poids

2023-08-05

CONSIDÉRANT QUE le milieu de travail représente un milieu de vie important qui influence grandement la qualité de vie et le bien-être;

CONSIDÉRANT QUE la culture de la minceur est bien ancrée, notamment dans les milieux de travail, et qu'elle peut engendrer une préoccupation excessive à l'égard du poids et une insatisfaction corporelle;

CONSIDÉRANT QUE la grossophobie, quelle que soit sa forme, a des conséquences négatives sur la santé physique et mentale des personnes qui en sont victimes;

CONSIDÉRANT QUE toute personne mérite le respect et ne devrait pas être victime de comportements déplacés ou discriminatoires à l'égard de son poids ou de son apparence au sein de son milieu de travail;

CONSIDÉRANT QUE pour développer le plein potentiel d'une personne et assurer sa productivité, un espace de travail adapté à ses besoins en matière d'accessibilité et d'ergonomie est nécessaire.

IL EST PROPOSÉ par Mme Danielle Michaud **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la Municipalité de Godbout s'engage à adopter les mesures suivantes de manière à en faire un milieu de vie respectueux, bienveillant et inclusif à l'égard du poids en :

- 1) Incluant la notion de grossophobie dans les politiques de lutte contre les discriminations et le harcèlement au travail
- 2) Encourageant toute personne, quelle que soit sa corpulence, à exprimer ses besoins au sein d'un espace d'écoute sécuritaire et bienveillant
- 3) Proposant des espaces de travail et du mobilier inclusifs et adaptés à la corpulence de chacune
- 4) Ne tolérant pas de commentaires ou remarques discriminatoires à l'égard du poids ou de l'apparence d'une personne
- 5) Encourageant toute personne, quelle que soit sa corpulence, à exprimer ses besoins au sein d'un espace d'écoute sécuritaire et bienveillant



No de résolution
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

6) Bannissant les programmes de perte de poids au sein du milieu de travail

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

11.1 Avis de motion pour l'adoption du règlement 2023-02 pour mandater le comité consultatif d'urbanisme pour agir en tant que conseil local du patrimoine.

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Alain Bachand dans le but d'adopter le règlement no **2023-02** pour mandater le comité consultatif d'urbanisme pour agir en tant que conseil local du patrimoine.

11.2 Dépôt du projet du règlement 2023-02 pour mandater le comité consultatif d'urbanisme pour agir en tant que conseil local du patrimoine

Le conseillère Edith Simard fait le **dépôt du projet du règlement no 2023-02** pour mandater le comité consultatif d'urbanisme pour agir en tant que conseil local du patrimoine.

11.3 Avis de motion pour l'adoption du règlement 2023-03 concernant la salubrité et l'entretien des bâtiments

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Danielle Michaud dans le but d'adopter le règlement no **2023-03** concernant la salubrité et l'entretien des bâtiments.

11.4 Dépôt du projet du règlement 2023-03 concernant la salubrité et l'entretien des bâtiments

Le conseiller Alain Bachand fait le **dépôt du projet du règlement no 2023-03** concernant la salubrité et l'entretien des bâtiments.

12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun point à traiter

12.VARIA

12.1

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Edith Simard

DE lever l'assemblée il est 19h35

Réjean Sini
Maire suppléant

Gilles Provencher
Directeur général, greffier trésorier

2023-08-06



No de résolution
ou annotation

